

0660016J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LA GARRIGOLE
74 RUE PASCAL MARIE AGASSE
66000 PERPIGNAN
Tel : 0468542330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 05/09/2022
Réuni le : 15/09/2022
Sous la présidence de : Thierry Courtes
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2022
Numéro de la DBM : 7
Budget d'origine :
Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

. M.Le Principal propose le vote d'un prélèvement sur les fonds de roulement pour la somme de 29000€ pour :
- L'achat d'une armoire chauffante : 5500€
- Achat et entretien des instruments de musique "Orchestre à l'école" d'un montant de 20000€
- Achat de manuels scolaires d'un montant de 4000€ suite à une augmentation d'effectifs pour l'ouverture d'une 5ème classe de 3ème et d'une 6ème classe de 6ème

La décision budgétaire modificative est votée à l'unanimité

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0